



# QUI VA PAYER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Par Clément Perrin, Directeur des Etudes au Millénaire



### AVANT-PROPOS

**La transition énergétique française traverse une crise de financement majeure** qui révèle les **contradictions profondes** de nos politiques publiques. Derrière les discours lénifiants sur la "transition juste" se cache une réalité implacable : **les coûts colossaux de la décarbonation sont inégalement répartis** entre des citoyens qui n'en bénéficient pas également.

**Cette question du financement constitue le talon d'Achille** de toute stratégie climatique crédible. Alors que **les estimations oscillent entre 100 et 200 milliards d'euros par an** pour atteindre la neutralité carbone, **la France peine à identifier des sources de financement pérennes** qui ne compromettent ni sa compétitivité économique ni sa cohésion sociale.

**L'analyse des mécanismes actuels révèle une injustice flagrante** : la transition écologique est **massivement financée par les classes moyennes et populaires** - particulièrement celles des territoires ruraux et périurbains - au profit **d'une élite urbaine** qui bénéficie prioritairement des infrastructures décarbonées sans en supporter le coût réel.

**Cette répartition inéquitable explique en partie la révolte des Gilets jaunes**, la **résistance croissante aux projets renouvelables** et plus largement **l'essoufflement de l'adhésion populaire** aux politiques climatiques. Elle constitue un **obstacle majeur** à l'acceptabilité démocratique de la transition énergétique.

Face à **l'échec patent des politiques actuelles**, il devient impératif de renouer avec **l'esprit français d'innovation et de conquête** qui a fait de notre pays **le leader mondial de l'énergie décarbonée** grâce au nucléaire civil. **La France possède tous les atouts - savoir-faire technologique, excellence scientifique, tradition d'État stratège** - pour relever le défi climatique **sans sacrifier sa prospérité**.

Cette approche ne constitue pas un **déni climatique** mais au contraire **la condition sine qua non** d'une action écologique efficace. **Ce rapport entend démontrer qu'une écologie, fondée sur l'innovation plutôt que la contrainte, la croissance plutôt que la décroissance, la fierté nationale**

**plutôt que la repentance**, constitue **la seule voie réaliste** pour concilier **performance environnementale** et **grandeur française**.

|                                                                                                 |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>AVANT-PROPOS .....</b>                                                                       | <b>2</b>         |
| <b><i>I. Une transition écologique nécessaire mais coûteuse .....</i></b>                       | <b><i>6</i></b>  |
| <b>A. La transition écologique est nécessaire .....</b>                                         | <b>6</b>         |
| 1- Périmètre et enjeux de la transition énergétique .....                                       | 6                |
| 2. La nécessité scientifique face à la géopolitique : Entre dogme imposé et réalité stratégique | 9                |
| <b>B Les scénarios de coûts : une facture astronomique .....</b>                                | <b>11</b>        |
| <b><i>II. Le financement actuel : mécanismes défaillants et inéquités criantes .....</i></b>    | <b><i>18</i></b> |
| <b>A. Les instruments de financement existants .....</b>                                        | <b>19</b>        |
| 1- La fiscalité écologique.....                                                                 | 19               |
| 2. Les mécanismes de soutien public.....                                                        | 24               |
| 3. Le financement européen .....                                                                | 27               |
| <b>B Les défaillances du système actuel .....</b>                                               | <b>29</b>        |
| 1. Défis financiers et économiques .....                                                        | 29               |
| 2. Injustices sociales et territoriales .....                                                   | 33               |
| 3. Défaillances politiques et démocratiques .....                                               | 36               |
| <b><i>III. LES SOLUTIONS .....</i></b>                                                          | <b><i>39</i></b> |
| <b>A. Les solutions françaises .....</b>                                                        | <b>40</b>        |
| Instaurer un véritable crédit d'impôt transition écologique universel .....                     | 40               |
| Créer une fiscalité carbone aux frontières intégralement française .....                        | 41               |
| Réformer la fiscalité automobile : bonus-malus territorial différencié .....                    | 42               |
| Instaurer une TVA environnementale différenciée au service de la production française .....     | 42               |
| Créer des obligations vertes participatives territoriales françaises .....                      | 42               |
| Réforme des marchés publics .....                                                               | 43               |
| Développer un plan massif de relocalisation verte .....                                         | 43               |
| Créer un "patriotisme vert" par l'étiquetage obligatoire .....                                  | 44               |
| <b>B. Les solutions européennes .....</b>                                                       | <b>45</b>        |
| Réformer radicalement le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) .....             | 45               |
| Réorienter massivement le budget européen vers un plan d'investissement vert et social .....    | 46               |
| Établir un mécanisme de préférence européenne dans les marchés verts .....                      | 46               |
| Créer un fonds européen de souveraineté énergétique .....                                       | 46               |
| Harmoniser la fiscalité carbone européenne .....                                                | 47               |
| <b><i>CONCLUSION .....</i></b>                                                                  | <b><i>48</i></b> |



# I. UNE TRANSITION ECOLOGIQUE NECESSAIRE MAIS COUTEUSE

---

La transition écologique s'impose désormais comme une condition essentielle pour garantir la préservation de nos ressources et la résilience à long terme de notre économie. Face à l'accélération du réchauffement climatique, à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et à la pression accrue sur l'eau, la biodiversité et la santé publique, il s'avère indispensable d'adapter nos modèles énergétiques et productifs. Pourtant, cette mutation profonde n'est pas sans coût : elle confronte notre pays à une équation budgétaire, technologique et sociale d'une ampleur inédite. **L'ambition environnementale, légitime au regard de l'urgence climatique et de la sauvegarde de nos équilibres naturels, se heurte à la réalité d'une facture qui bouleverse l'ensemble de notre modèle de croissance.** Il est dès lors crucial d'appréhender de manière lucide les enjeux, la structure et l'impact de cette transition pour mieux comprendre comment en assurer la réussite, l'équité et la soutenabilité collective.

## A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE EST NECESSAIRE

### 1- Périmètre et enjeux de la transition énergétique

**Les températures mondiales ont déjà augmenté d'environ 1,2 °C par rapport à l'ère préindustrielle**, et les projections actuelles anticipent un dépassement du seuil des +2 °C dès la seconde moitié du siècle en l'absence de réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. **Cette évolution accélère la multiplication des phénomènes extrêmes en France : sécheresses prolongées, inondations accrues, épisodes de canicule, et retrait des glaciers alpins, avec des répercussions majeures pour l'agriculture, la santé publique et l'économie des territoires.**

**La qualité de l'eau constitue un enjeu majeur de la transition** : la raréfaction des ressources hydriques et la contamination des nappes phréatiques (pesticides, microplastiques, pollution agricole) menacent la

sécurité de l'alimentation en eau potable d'un nombre croissant de communes françaises. **En 2022, plus de 60% des départements métropolitains ont connu au moins un épisode de restrictions d'usage de l'eau** (Ministère de la Transition écologique, 2024). La dégradation de la biodiversité, largement accélérée par le changement climatique, se manifeste par l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, d'oiseaux, de poissons et par la disparition accélérée des habitats naturels, qui menace aussi bien la productivité agricole que la résilience des écosystèmes.

**Le dérèglement climatique exacerbe des problématiques de qualité de vie, de santé publique et de souveraineté alimentaire** qui imposent à la France d'adapter ses politiques énergétiques, agricoles et industrielles, pour **assurer la pérennité de sa grandeur** dans un monde en mutation rapide.

Mais, sous couvert de « **transition énergétique** », nos dirigeants orchestrent en réalité une **transformation forcée et technocratique** de l'économie, ignorant superbement **les contraintes de terrain, la logique industrielle et l'intérêt général**. Selon I4CE, la France doit investir chaque année entre **58 et 66 milliards d'euros** supplémentaires d'ici 2030 pour respecter ses engagements climatiques<sup>1</sup>, une charge équivalente à **2%-3% du PIB** supportée exclusivement par nos concitoyens et nos entreprises déjà exsangues.

**Loin d'une évolution pragmatique, la stratégie actuelle – dictée par un centralisme jacobin hors-sol – vise à démanteler le socle énergétique** qui a assuré pendant un demi-siècle **65% à 80% de notre électricité bas carbone grâce au nucléaire**<sup>2</sup>. **Derrière la rhétorique « accélérer la sortie des fossiles »**, on occulte toujours les **coûts sociaux** (précarité énergétique touchant 12% des ménages en milieu rural)<sup>3</sup>, les **impacts territoriaux**

---

<sup>1</sup> I4CE, « La France face au mur d'investissements de la transition », juillet 2025.

<sup>2</sup> Connaissance des Énergies, « Mix énergétique France », juin 2025.

<sup>3</sup> Connaissance des Énergies, « Précarité énergétique », juin 2025

(fermeture de 28% des sites industriels depuis 2000)<sup>4</sup>, et la **dissolution de notre souveraineté énergétique**.

**Le périmètre de cette « transition » efface toute priorité nationale** : on l'impose indistinctement aux secteurs résidentiel (28% de la consommation), transport (34%), industrie (19%), tertiaire (16%) et agriculture (3%)<sup>5</sup>, sans tenir compte des disparités de moyens et des impératifs de compétitivité. **Le résultat est sans appel : la facture énergétique moyenne d'un foyer dépasse 3 600 € en 2024**, soit **+25% en trois ans**, tandis que les entreprises voient leurs coûts de production grimper de **+15% grâce aux malus carbone**<sup>6</sup>.

**La dérive bureaucratique repose sur une logique de quotas arbitraires** dictés par l'objectif européen « neutralité carbone 2050 », division par six des émissions, -50% d'ici 2030 – **qui nient la spécificité d'un pays déjà parmi les moins carbonés du G20. On exige de la France l'impossible**, alors que **l'électricité française affiche 50 gCO<sub>2</sub>/kWh**, contre **400 g en Allemagne et 450 g en Pologne**<sup>7</sup>.

**Les conséquences sont connues** : plus de **30% de notre capacité sidérurgique et chimique** a disparu depuis 2000<sup>8</sup>, la **motion de précarité énergétique** s'amplifie (12% des ménages), le **coût du logement** explose du fait des normes de rénovation (chiffré à 35 milliards/an)<sup>9</sup>, et l'on assiste à **un décrochage technologique** face aux géants extra-européens qui, **sans ces contraintes, maintiennent leur compétitivité**.

**Partout, l'État impose des schémas directeurs idéologiques** qui sacrifient la **voie de l'innovation** au profit de la **conformité climatique** : lutte contre la voiture individuelle, diabolisation de l'habitat unifamilial, répression fiscale sans alternative crédible. **Les agriculteurs, pourtant essentiels à la**

---

<sup>4</sup> Sénat, « Éclairer l'avenir », août 2023

<sup>5</sup> Statista, « Consommation finale par secteur », juillet 2025

<sup>6</sup> La Tribune, « Facture colossale », juillet 2025

<sup>7</sup> Eurostat, « Émissions spécifiques par pays », 2024

<sup>8</sup> Connaissance des Énergies, « Réindustrialisation France », mars 2025

<sup>9</sup> I4CE, « Panorama des financements climat », 2024

**souveraineté alimentaire**, subissent désormais des blocages de projets sous prétexte de « biodiversité », tandis que nos importations massives de produits manufacturés échappent à toute norme verte.

La « transition » s'avère être la **négation** de la **liberté de choix**, de la **souveraineté locale** et de la **puissance souveraine**, sacrifiées sur l'autel de la **conformité climatique européenne**, pour un coût total estimé à **près de 800 milliards d'euros** entre 2024 et 2030<sup>10</sup>.

### 2. La nécessité scientifique face à la géopolitique : Entre dogme imposé et réalité stratégique

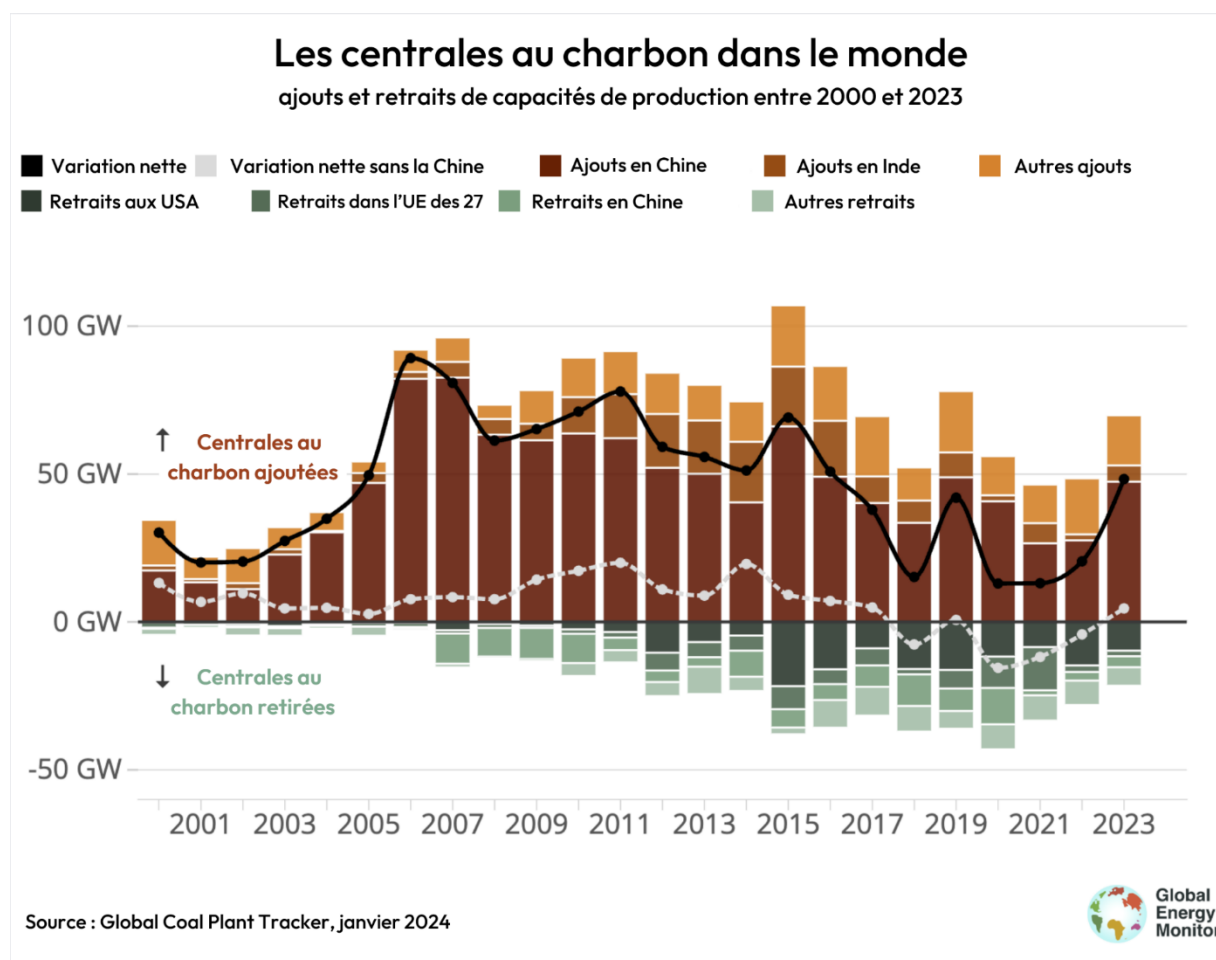
Si la **nécessité de la transition énergétique** fait aujourd'hui consensus, une analyse critique de sa mise en œuvre s'impose : **la planification climatique française s'est davantage construite sous la contrainte d'engagements internationaux** que sur une évaluation pragmatique de l'intérêt national et des capacités réelles du pays. **Derrière les objectifs ambitieux** de « neutralité carbone 2050 » ou de « réduction de 50% des émissions d'ici 2030 », **les gouvernements successifs ont adopté une approche volontariste** sans toujours mesurer pleinement les défis technologiques, l'impact sur la compétitivité industrielle ou les répercussions sociales pour les ménages français.

**La France évolue dans un cadre contraint** : sa stratégie de transition s'inscrit dans les directives du Green Deal européen (« Fit for 55 », « SNBC3 ») et les engagements de l'Accord de Paris, qui définissent des objectifs uniformes pour tous les pays membres. **Cette approche harmonisée pose question face aux stratégies divergentes des grandes puissances** : la Chine maintient un développement énergétique pragmatique incluant encore le charbon tout en investissant massivement dans les renouvelables, tandis que les États-Unis privilégient des investissements ciblés sur leur base industrielle via l'Inflation Reduction Act. **Cette asymétrie des**

---

<sup>10</sup> Climato-réalistes, « 250 milliards en 2030 », décembre 2023

**contraintes questionne l'efficacité globale** d'une transition qui pèse différemment selon les pays.



**Bien que légitime dans ses objectifs environnementaux**, l'intensité de l'effort français interroge au regard de sa contribution aux émissions mondiales : **avec 0,9% des émissions globales de CO<sub>2</sub>**, la France porte une responsabilité limitée dans le problème climatique mondial, tout en s'imposant des contraintes parmi les plus strictes<sup>11</sup>. **Cette disproportion soulève des questions d'efficacité** : les sacrifices économiques consentis par les Français (perte de compétitivité industrielle, hausse des coûts énergétiques) ne trouvent leur sens que dans un effort collectif mondial qui reste largement inachevé<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Global Carbon Project, « Global Carbon Budget 2023 ».

<sup>12</sup> I4CE, « La France face au mur d'investissements de la transition », juillet 202

**La transition française, si elle vise l'indépendance énergétique, crée paradoxalement de nouvelles vulnérabilités** : abandon progressif d'atouts historiques (nucléaire mature, industrie énergétique), dépendance accrue aux importations de métaux critiques, et exposition aux fluctuations géopolitiques des marchés de l'énergie<sup>13</sup>. **Cette fragilisation de notre autonomie stratégique** se manifeste par la volatilité des prix énergétiques, les tensions d'approvisionnement et l'explosion des coûts pour les consommateurs (Assemblée Nationale, 2025).

**Plutôt que de subir la transition comme une contrainte externe**, la France pourrait en faire un levier de souveraineté technologique et industrielle. **Les vraies opportunités résident dans l'innovation** : développement des petits réacteurs modulaires, maîtrise des filières hydrogène, électrification intelligente des usages, autant de domaines où l'excellence française peut s'exprimer. **Cette approche par l'innovation permettrait de concilier** responsabilité environnementale, compétitivité économique et indépendance stratégique, **transformant la contrainte climatique en opportunité industrielle**.

## B LES SCENARIOS DE COUTS : UNE FACTURE ASTRONOMIQUE

La question du coût de la transition énergétique constitue le tabou central de la planification écologique française. Derrière les discours lénifiants sur la "croissance verte" et les "opportunités d'investissement", se cache une réalité budgétaire implacable que les gouvernements successifs s'évertuent à minorer ou à fragmenter pour éviter le choc démocratique. L'analyse méthodique des estimations officielles révèle pourtant l'ampleur du gouffre financier dans lequel s'engage aveuglément la France, au mépris de toute rationalité économique et de toute justice sociale.

---

<sup>13</sup> Sénat, « Éclairer l'avenir », août 2023.

### **Le mur d'investissements : entre 66 et 200 milliards d'euros annuels**

Les chiffrages convergent désormais vers des ordres de grandeur vertigineux. Selon l'institut I4CE, pilier de l'expertise climatique officielle, "la France devra y consacrer chaque année 22 milliards d'euros de plus qu'en 2021" pour respecter ses engagements climatiques, soit un total d'investissements supplémentaires de 58 à 66 milliards d'euros annuels d'ici 2030<sup>14</sup>. Le rapport Pisani-Ferry/Mahfouz, référence officielle du gouvernement<sup>15</sup>, établit quant à lui un besoin brut de 100 milliards d'euros d'investissements additionnels par an, ramené à 66-67 milliards nets après déduction des "réallocations" depuis les énergies fossiles - un euphémisme pour désigner la destruction de pans entiers de notre appareil productif. La Direction du Trésor confirme ces ordres de grandeur avec une estimation de "110 milliards d'euros bruts supplémentaires par an d'ici 2030"<sup>16</sup>.

Ces sommes s'ajoutent aux "84 milliards d'euros d'investissements climat déjà réalisés en 2021" selon I4CE, portant l'effort total à près de 200 milliards d'euros annuels d'ici 2030<sup>17</sup>.

---

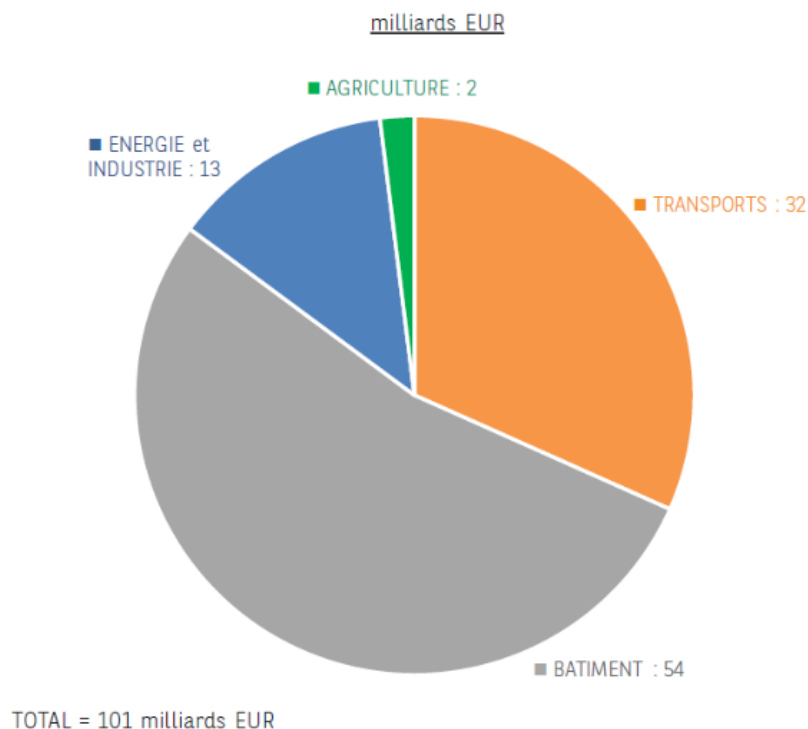
<sup>14</sup> I4CE, « Transition écologique : La France devra y consacrer chaque année 22 milliards d'euros de plus qu'en 2021 », 2024

<sup>15</sup> France Stratégie, Rapport Pisani-Ferry/Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », 2023

<sup>16</sup> Direction Générale du Trésor, « Quels besoins d'investissements pour les objectifs français », 2025

<sup>17</sup> BNP Paribas Economic Research, « France : 66 milliards pour la transition écologique, de quoi parle-t-on ? », septembre 2023

### France : surcoût annuel brut de la transition écologique



Sources : France Stratégie rapport Pisani-Mahfouz, BNP Paribas

Pour donner un ordre de grandeur, cela représente **près de 8% du PIB français** consacré uniquement à la transition climatique - soit davantage que l'intégralité du budget de l'Éducation nationale. Cette ponction budgétaire intervient dans un contexte où **la dette publique française dépasse explose** et où **le déficit public frôle toujours les 6%**.

La ventilation sectorielle de ces coûts démontre l'ampleur de la transformation forcée imposée à l'économie française. **Le secteur du bâtiment concentre l'essentiel de l'effort financier** avec des besoins estimés entre 25 et 40 milliards d'euros annuels pour la rénovation thermique, sans garantie d'efficacité réelle ni de retour sur investissement pour les propriétaires contraints<sup>18</sup>. **Les transports nécessiteront 17 à 25 milliards annuels** pour imposer l'électrification des véhicules et développer des infrastructures de recharge dont la rentabilité économique reste

<sup>18</sup> ADEME, « Coûts des énergies renouvelables et de récupération », 2022

hypothétique, pénalisant avant tout les ménages modestes incapables de s'équiper en véhicules électriques hors de prix.

**L'industrie, pilier de notre souveraineté, supportera 10 à 16 milliards d'euros de coûts supplémentaires** pour électrifier ses procédés et respecter les nouvelles normes environnementales - une ponction qui accélérera inévitablement les délocalisations vers des pays aux normes moins contraignantes. **Le secteur public et les collectivités devront mobiliser 25 à 34 milliards annuels**, principalement financés par l'impôt local et national, pour "verdir" leurs infrastructures et s'adapter aux "impacts climatiques" - une charge supplémentaire qui pèsera directement sur les contribuables déjà exsangues.

Cette répartition révèle une logique purement idéologique : plutôt que de cibler les secteurs réellement polluants ou de privilégier l'innovation technologique, la transition française s'attaque indistinctement à tous les pans de l'économie, détruisant la compétitivité sans discernement au nom du dogme climatique.

### Comparaisons internationales : la France dans le piège de la surenchère verte

L'analyse comparative internationale révèle l'absurdité économique de la trajectoire française. **L'Allemagne, souvent citée en modèle par les écologistes, illustre parfaitement l'échec de cette stratégie** : son "tournant énergétique" (Energiewende) représente un coût total estimé entre 500 et 1000 milliards d'euros pour la période 2000-2038, soit l'équivalent d'un tiers de son PIB actuel<sup>19</sup>. **Par conséquent, les ménages allemands paient leur électricité 40,4 centimes d'euro par kWh contre 26,7 centimes en France**, soit 51% plus cher, et **quatre fois plus qu'aux États-Unis** où le kWh ne coûte que 16,8 centimes<sup>20</sup>. Cette explosion des prix énergétiques handicape dramatiquement la compétitivité industrielle allemande et alimente l'inflation pour les consommateurs.

---

<sup>19</sup> Allemagne-energies.com, « Le tournant énergétique allemand », 2025

<sup>20</sup> Engie, « Où l'électricité est-elle la moins chère du monde », juin 2025

**Aux États-Unis, l'approche pragmatique contraste avec l'idéologie européenne** : l'Inflation Reduction Act prévoit 370 milliards de dollars sur dix ans, soit environ 1,5% du PIB annuel, concentrés sur des secteurs industriels stratégiques et des technologies d'avenir, sans pénaliser les ménages ni détruire l'appareil productif existant. **En Chine, premier émetteur mondial, la "transition" reste entièrement subordonnée à la croissance économique** : Pékin investit massivement dans toutes les énergies, renouvelables et fossiles, continuant d'ouvrir des centrales à charbon tout en développant son industrie photovoltaïque pour l'exportation - une stratégie qui lui permet de dominer les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en maintenant des prix énergétiques compétitifs.

**Sur les marchés énergétiques, l'écart de compétitivité ne cesse de se creuser entre l'Europe et ses concurrents** : en moyenne sur les 12 derniers mois, l'électricité était à 30€ du MWh aux États-Unis, soit deux fois moins qu'en France et trois fois moins qu'en Allemagne<sup>21</sup>. **Pour le gaz, l'écart est encore plus frappant** : les prix européens dépassent 40€/MWh quand ils sont quatre fois inférieurs au Henry Hub américain. Cette dégradation structurelle de la compétitivité énergétique européenne handicape durablement notre industrie face à la concurrence internationale.

### Biais méthodologiques et effets pervers occultés

Au-delà de leur ampleur, ces estimations souffrent de **biais méthodologiques majeurs qui sous-évaluent systématiquement les coûts réels. Les modèles officiels ignorent superbement les "effets rebond"** : l'électrification massive des usages (véhicules, chauffage, industrie) entraînera mécaniquement une explosion de la demande électrique, nécessitant des investissements considérables dans le réseau et les capacités de production que les scénarios actuels sous-estiment gravement. **RTE évalue déjà à 100 milliards d'euros les seuls besoins d'adaptation du réseau électrique d'ici 2040** - une somme qui s'ajoute aux estimations précédentes.

---

<sup>21</sup> Opera Énergie, « Prix de l'énergie : l'Europe face aux États-Unis », novembre 2024

**Les coûts cachés de la dépendance géopolitique restent largement occultés** : la transition vers les renouvelables et l'électromobilité crée une dépendance critique aux métaux rares (lithium, cobalt, terres rares) dont la Chine contrôle plus de 80% de la production mondiale. **Cette vulnérabilité stratégique expose la France à des chantages géopolitiques** et à une volatilité des prix qui pourrait multiplier les coûts initiaux : les prix du lithium ont été multipliés par 10 entre 2020 et 2022 avant de chuter de 80% en 2023, illustrant l'instabilité structurelle de ces marchés spéculatifs.

**L'impact social de la transition reste largement euphémisé** : derrière les chiffres globaux se cache une réalité brutale pour les ménages modestes. **En 2024, la facture énergétique annuelle moyenne d'un foyer français atteint déjà 3 552 euros**, soit 9,5% du budget familial, avec une charge particulièrement lourde pour les 20% de ménages en situation de "vulnérabilité énergétique"<sup>22</sup>. **La multiplication des contraintes environnementales (interdiction des véhicules thermiques, obligation de rénovation énergétique, zones à faibles émissions) transformera cette précarité en exclusion sociale massive** pour tous ceux qui n'auront pas les moyens de s'adapter aux nouveaux standards verts.

**Enfin, l'hypothèse centrale d'un "alignement international" sur lequel reposent tous les calculs de rentabilité reste purement fantasmatique** : tant que la Chine, l'Inde et les États-Unis poursuivront des stratégies énergétiques pragmatiques, la France ne récoltera aucun bénéfice climatique de ses sacrifices économiques, transformant la transition en pure perte sèche pour l'économie nationale.

En définitive, tous les scénarios convergent vers une même conclusion : **la France s'engage dans un modèle économiquement suicidaire où les coûts, déjà faramineux, sont systématiquement minorés par des biais méthodologiques complaisants, où la charge sera supportée par les classes moyennes et les territoires, et où les bénéfices restent hypothétiques dès lors que nos concurrents refusent de jouer le même jeu idéologique**. Cette fuite en avant budgétaire, menée au nom de la vertu

---

<sup>22</sup> Connaissance des Énergies, « Quel est le montant de la facture énergétique de la France », juin 2025

climatique, constitue en réalité **une forme de sabotage économique** qui compromet durablement la prospérité française et la cohésion sociale de notre pays.

## II. LE FINANCEMENT ACTUEL : MECANISMES DEFAILLANTS ET INEQUITES CRIANTES

---

**La France mobilise aujourd'hui un arsenal financier d'ampleur inédite pour soutenir sa transition écologique**, combinant fiscalité environnementale, subventions publiques et fonds européens dans un ensemble qui représente plusieurs dizaines de milliards d'euros annuels.

**Pourtant, derrière l'apparente générosité de ces dispositifs se cache une réalité plus sombre** : un système de financement structurellement déséquilibré, socialement injuste et économiquement insoutenable qui révèle les contradictions profondes de la politique climatique française.

**Cette architecture complexe, édifiée par strates successives sans véritable cohérence d'ensemble, produit des effets pervers majeurs** : explosion de la dette publique, pression fiscale confiscatoire, bulles spéculatives sur les "actifs verts", et surtout une répartition profondément inéquitable des coûts qui pénalise les classes moyennes et les territoires ruraux au profit d'une élite urbaine. **L'analyse détaillée de ces mécanismes révèle que la transition écologique française, loin d'être "juste" comme le proclament ses promoteurs, constitue en réalité un formidable outil de transfert de richesse** des plus modestes vers les plus aisés, des jeunes vers les générations antérieures, et des territoires périphériques vers les métropoles.

**Cette partie s'attache à décortiquer les rouages de ce système défaillant** pour comprendre pourquoi, malgré des investissements massifs, la transition écologique française génère autant de résistances populaires et menace la cohésion nationale. **Car au-delà des montants en jeu, c'est bien la légitimité démocratique même de l'action climatique qui se trouve remise en question par ces dérives financières.**

## A. LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT EXISTANTS

### 1- La fiscalité écologique

La fiscalité écologique constitue aujourd'hui le principal levier budgétaire de l'État pour orienter les comportements vers une économie décarbonée, mais elle révèle également les contradictions profondes du modèle français de financement de la transition. **Conceptuellement, cette fiscalité s'inscrit dans la théorie économique des taxes pigouviennes, développée par l'économiste britannique Arthur Cecil Pigou (1877-1959), qui vise à "internaliser les externalités négatives" en obligeant les pollueurs à assumer le coût social de leurs activités.** Cette approche théorique repose sur l'idée que **le marché échoue à refléter les coûts réels de la pollution**, créant une surproduction d'activités nuisibles qu'une taxation appropriée peut corriger.

**En pratique, la fiscalité environnementale française génère des recettes considérables mais révèle des dysfonctionnements majeurs.**

**En 2022, le montant des recettes fiscales environnementales s'élève à 53,7 milliards d'euros**, au sens des critères Eurostat, contre 47,1 Md€ en 2015, soit **une hausse de 14% en 7 ans** (SDES, février 2025). Cette progression révèle l'**intensification du matraquage fiscal vert** qui pèse sur l'économie française.

**Les taxes énergétiques dominent largement avec plus de 42,3 Md€, représentant 79% de l'ensemble des recettes de la fiscalité environnementale française.** Cette situation s'explique en grande partie par **les taxes sur les produits pétroliers** qui représentent **58% de l'ensemble de la fiscalité énergétique.**

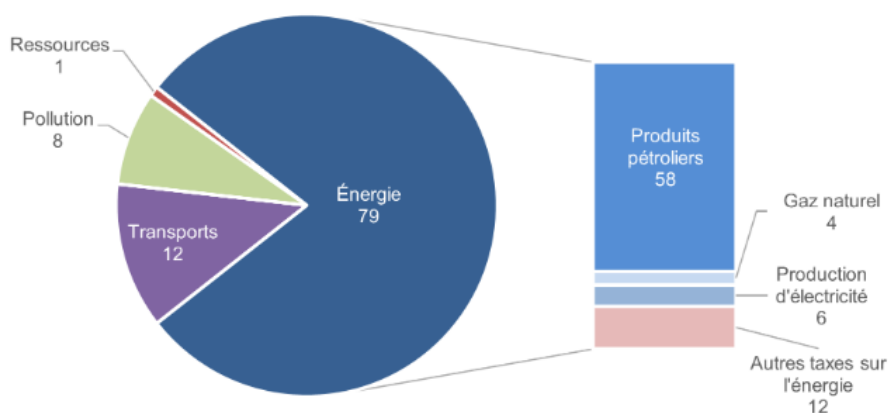
Il existe d'ailleurs une différence notable entre les recettes fiscales environnementales publiées selon la méthodologie Eurostat et celles recensées par le budget vert de l'État : Eurostat adopte une définition très large, intégrant toutes les taxes dont l'assiette a un effet négatif sur l'environnement (énergie, pollution, transport, ressources), qu'elles soient

affectées au budget de l'État, des collectivités ou d'agences, et sans se soucier de leur utilisation finale. En revanche, le budget vert français se concentre uniquement sur les recettes affectées au budget de l'État et ne retient que les taxes ayant un impact réellement favorable à la transition lorsqu'elles sont explicitement fléchées comme telles dans le budget.

Ce choix méthodologique, en restreignant le périmètre à la seule sphère budgétaire de l'État et à quelques catégories "favorables", aboutit à un montant officiellement bien plus faible que celui donné par Eurostat ou repris dans les comparaisons internationales. Cette présentation donne parfois le sentiment que l'État cherche à **minimiser le poids réel des recettes fiscales écologiques**, soulignant ainsi un décalage entre la réalité des prélèvements environnementaux en France et la communication budgétaire officielle. Par exemple, le montant communiqué par l'Etat français pour 2025 est de seulement 30,4 milliards d'euros.

Répartition des recettes fiscales environnementales par catégorie en 2022

En %



© SDES

*Note : données provisoires.*

*Champ : France.*

*Source : SDES, 2024*

**La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) demeure l'instrument principal de cette fiscalité**, représentant à elle seule **environ 16 milliards d'euros nets pour l'État en 2024**, soit près de 4% des recettes fiscales totales et **la quatrième ressource fiscale du pays**<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> IFRAP, « L'envolée irrésistible de la TICPE (taxe carbone) », août 2025

en millions €

|                                                                                     |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>RECETTES FISCALES NETTES* (BUDGET GÉNÉRAL)</b>                                   |                |
| Impôt sur le revenu (produit net*)                                                  | 94 519         |
| Impôt sur les sociétés (produit net*)                                               | 53 043         |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (produit net*)        | 16 474         |
| Taxe sur la valeur ajoutée (produit net*)                                           | 101 436        |
| Autres contributions fiscales (produit net*)                                        | 84 137         |
| <b>Total des recettes fiscales nettes* (A)</b>                                      | <b>349 609</b> |
| <b>RECETTES NON FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)</b>                                       |                |
| Dividendes et recettes assimilées                                                   | 5 953          |
| Produits du domaine de l'État                                                       | 1 624          |
| Produits de la vente de biens et services                                           | 2 467          |
| Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières | 1 204          |
| Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites                                | 2 753          |
| Divers                                                                              | 6 967          |
| <b>Total des recettes non fiscales (B)</b>                                          | <b>20 968</b>  |
| <b>RECETTES NETTES* AVANT PRÉLÈVEMENTS (A+B)</b>                                    | <b>370 577</b> |
| <b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT</b>                                      |                |
| Prélèvements au profit des collectivités territoriales                              | 45 232         |
| Prélèvements au profit de l'Union européenne                                        | 23 098         |
| <b>Total des prélèvements sur recettes (C)</b>                                      | <b>68 330</b>  |
| <b>FONDS DE CONCOURS (D)</b>                                                        | <b>6 150</b>   |
| <b>TOTAL DES RECETTES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL (A+B-C+D)</b>                        | <b>308 397</b> |
| <b>BUDGETS ANNEXES (y compris fonds de concours)</b>                                | <b>2 857</b>   |
| <b>COMPTES SPÉCIAUX</b>                                                             | <b>223 997</b> |

\* Les recettes nettes correspondent à l'ensemble des recettes brutes du budget général minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

Cette taxe, dont l'origine remonte à 1928, s'est progressivement transformée en instrument pigouvien avec l'introduction en 2014 d'une composante carbone fixée aujourd'hui à **44,6 euros par tonne de CO<sub>2</sub>**<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Connaissance des Énergies, « Quel est le montant de la "taxe carbone" en France », septembre 2024

**L'ambition initiale était claire : faire passer cette taxe carbone de 7 euros la tonne en 2014 à 100 euros en 2030**, créant un signal-prix suffisamment fort pour modifier les comportements. **Pourtant, cette trajectoire a été brutalement interrompue en 2018 suite au mouvement des Gilets jaunes**, révélant **l'impossibilité politique d'appliquer pleinement la théorie pigouvienne** dans un contexte social français marqué par de fortes inégalités territoriales et des alternatives limitées aux énergies fossiles.

**Cette stagnation du prix du carbone illustre parfaitement les limites de la fiscalité pigouvienne** : selon l'OCDE, **la taxe carbone française aurait effectivement contribué à une baisse de 5% des émissions de CO<sub>2</sub> entre 2013 et 2018**, mais cette efficacité relative s'est payée au prix d'une contestation sociale massive qui a paralysé toute progression ultérieure<sup>25</sup>.

**L'analyse de la structure des recettes environnementales révèle un déséquilibre majeur** : selon le Service des données et études statistiques<sup>26</sup>, **les taxes énergétiques représentent 83% de l'ensemble des recettes environnementales**, tandis que les taxes sur les transports n'en constituent que 12%, les taxes sur les pollutions émises seulement 4%, et celles sur le prélèvement des ressources naturelles moins de 1% en 2019. **Cette concentration excessive sur les carburants pénalise avant tout les territoires périphériques et ruraux**, qui subissent une double peine : dépendance contrainte aux énergies fossiles et absence d'alternatives de mobilité.

**Le caractère régressif de cette fiscalité a été documenté par l'Observatoire français des conjonctures économiques** : la taxe carbone possède **"une dimension largement régressive en France"**, frappant proportionnellement plus les ménages modestes que les ménages aisés. **Cette régressivité contredit frontalement les principes de justice sociale** et explique l'ampleur de la contestation populaire.

**Par ailleurs, le système français d'exonérations révèle des incohérences flagrantes** : **les secteurs les plus polluants (aviation, transport maritime, industrie lourde) bénéficient de taux réduits ou d'exonérations** qui sapent

---

<sup>25</sup> Major Prépa, « La taxe carbone : principe, succès et insuffisances », 2025

<sup>26</sup> SDES, « Fiscalité environnementale », Bilan environnemental, 2019

la logique pigouvienne. **Le transport routier de marchandises obtient des remboursements** ramenant la TICPE à des niveaux dérisoires, tandis que **les particuliers supportent l'intégralité de la charge fiscale**. Cette architecture biaisée transforme la fiscalité environnementale en impôt anti-rural plutôt qu'en instrument de lutte contre la pollution.

**Sur le plan théorique, la fiscalité pigouvienne française échoue à remplir sa mission d'internalisation des coûts sociaux.** Comme le souligne la littérature économique, **"pour être efficace, la taxe pigouvienne doit être égale à la valeur du coût externe marginal pour le niveau social efficace de production"**<sup>27</sup>. Or, le prix français du carbone (44,6 €/tCO<sub>2</sub>) reste très inférieur aux estimations des coûts sociaux du carbone établies entre 80 et 200 euros la tonne par les économistes climatiques.

**Cette sous-tarification massive explique pourquoi la fiscalité carbone française reste largement inefficace** : elle génère des recettes importantes sans modifier structurellement les comportements. **La demande de carburants étant largement inélastique à court terme**, particulièrement pour les usages contraints (trajets domicile-travail, chauffage résidentiel), **la taxe carbone fonctionne davantage comme un impôt supplémentaire que comme un signal-prix incitatif.**

**Le système français souffre d'un défaut majeur d'architecture redistributive.** Contrairement aux modèles théoriques de fiscalité pigouvienne, **les recettes de la fiscalité environnementale ne sont pas redistribuées directement aux ménages les plus vulnérables** mais alimentent le budget général de l'État selon le principe de non-affectation. **Cette déconnexion entre ceux qui paient la taxe et ceux qui pourraient en bénéficier génère un sentiment d'injustice** et mine l'acceptabilité sociale du dispositif.

**L'incohérence budgétaire atteint son paroxysme** : alors que l'État collecte plus de 50 milliards d'euros de recettes environnementales, **il dépense simultanément 8,1 milliards d'euros en subventions "défavorables" à**

---

<sup>27</sup> Carbonnier, « Séance 2 Politiques environnementales », 2018

**l'environnement** (exonérations sur les carburants, soutien au transport aérien, péréquation tarifaire pour les énergies fossiles outre-mer), selon les données du budget vert 2025. **Cette politique schizophrène mine la crédibilité et l'efficacité du système fiscal environnemental.**

### 2. Les mécanismes de soutien public

Au-delà de la fiscalité environnementale, l'État français déploie un arsenal diversifié d'aides publiques directes destinées à accompagner particuliers, collectivités et entreprises dans leur transition écologique. **Ces dispositifs représentent un effort budgétaire considérable : en 2025, les dépenses publiques favorables à l'environnement atteignent 42,6 milliards d'euros<sup>28</sup>.** Cette inversion révèle la mutation de la politique environnementale française, passée d'une logique principalement fiscale à une approche mixte combinant taxation et subventions.

**Le programme MaPrimeRénov' constitue l'instrument central de la politique publique de rénovation énergétique résidentielle, avec un budget de 2,1 milliards d'euros en 2025<sup>29</sup>.** Cette aide, accessible à tous les propriétaires sans condition de revenus, finance jusqu'à 90% du montant des travaux pour les rénovations d'ampleur permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques<sup>30</sup>. **Depuis son lancement en 2020, le dispositif a permis la rénovation de plus de 2,3 millions de logements**, avec environ 270 000 rénovations réalisées au cours du second semestre 2024<sup>31</sup>.

**Le programme s'articule autour de trois parcours distincts** : la rénovation par geste (isolation thermique, installation de chauffage décarboné), la rénovation d'ampleur avec accompagnement obligatoire par un "Mon Accompagnateur Rénov'", et la rénovation en copropriété pour les parties communes (ANAH, 2025). **Cette architecture complexe reflète la volonté d'adapter l'aide aux différents profils de bénéficiaires**, mais génère

---

<sup>28</sup> Direction du Budget, « 5ème édition du budget vert - PLF 2025 », octobre 2024

<sup>29</sup> Économie d'Énergie, « 2,1 milliards d'€ de budget pour MaPrimeRénov' », janvier 2025

<sup>30</sup> France Rénov', « MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur », 2024

<sup>31</sup> Direction du Budget, « Effort financier de l'État en faveur de la rénovation », 2024

également des difficultés de lisibilité et d'accès pour les ménages les moins informés.

**Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, créé en 2023, constitue l'un des principaux mécanismes de financement des collectivités locales**, avec des subventions pouvant atteindre 80% du coût des projets. Ce dispositif finance une gamme étendue d'actions : rénovation énergétique des bâtiments publics, développement des mobilités durables en zone rurale, déploiement des zones à faibles émissions, prévention des inondations, ou encore protection des espaces naturels.

**La Banque des territoires complète ce financement par un apport de 207 millions d'euros sur cinq ans**, ciblant notamment les mesures de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique (Aides-territoires, 2025). Cette approche partenariale public-privé illustre la diversification des sources de financement de la transition écologique territoriale.

**L'ADEME déploie le dispositif "Tremplin" qui permet aux PME d'accéder à des subventions forfaitaires de 5 000 à 200 000 euros** pour leurs projets de transition écologique : production de chaleur renouvelable, gestion des déchets, écoconception, ou diagnostics climatiques. Ce mécanisme, accessible à toutes les TPE et PME à l'exception des auto-entrepreneurs, se caractérise par sa simplicité administrative et sa rapidité de traitement (18 mois maximum).

**Pour les filières stratégiques, l'État déploie des soutiens sectoriels massifs** : la Commission européenne a ainsi approuvé une enveloppe française de **900 millions d'euros de subventions pour l'énergie à base de biomasse et l'hydrogène renouvelable**, dans le cadre du plan France 2030 (F-Initiatives, 2025). Ces aides visent à soutenir la production de chaleur et combustibles biosourcés ainsi que l'hydrogène vert destinés aux processus industriels et aux transports.

**Le système de soutien aux énergies renouvelables électriques repose sur deux mécanismes principaux** : les tarifs d'achat garantis pour les petites

installations (inférieures à 500 kW) et les compléments de rémunération avec appels d'offres pour les installations de plus grande puissance. **Ce soutien, historiquement financé par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), représente environ 3,5 milliards d'euros annuels**, soit 35 milliards sur dix ans selon France Renouvelables.

**Paradoxalement, la flambée des prix de gros de l'électricité en 2022 a rendu ce soutien temporairement négatif** : les producteurs éoliens et hydrauliques ont dû reverser à l'État la différence entre le prix du marché et leur tarif contractuel, générant des recettes nettes de -1,1 milliard d'euros (SDES, 2023). **Cette situation illustre la volatilité des coûts de soutien aux renouvelables, étroitement liés aux prix de marché de l'électricité.**

**Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME, complète ce dispositif avec 600 millions d'euros d'aides en 2023** pour le développement de la production renouvelable de chaleur<sup>32</sup>, ciblant notamment les réseaux de chaleur urbains, l'industrie et le tertiaire.

**Malgré ces montants considérables, l'efficacité de ces mécanismes reste questionnée.** Les études de l'I4CE révèlent des **"conditions d'accès à la transition écologique" très inégales selon les territoires et les catégories sociales**. Les ménages urbains aisés bénéficient disproportionnellement des dispositifs les plus avantageux (rénovation d'ampleur, véhicules électriques), tandis que les ménages ruraux modestes restent largement exclus des solutions de transition.

**Par ailleurs, la multiplicité des dispositifs génère une complexité administrative considérable** qui décourage de nombreux bénéficiaires potentiels. La suspension temporaire de MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur en 2025, due à un "afflux de demandes" dépassant les capacités budgétaires, illustre les difficultés de pilotage de ces mécanismes face à une demande croissante.

**Enfin, l'évaluation de l'impact réel de ces aides reste parcellaire** : si le nombre de logements rénovés ou d'installations renouvelables soutenues est documenté, l'effet net sur les émissions de gaz à effet de serre et la

---

<sup>32</sup> SDES, « Subventions aux énergies renouvelables », décembre 2023

réduction effective de la consommation énergétique demeure difficile à mesurer. Cette carence d'évaluation limite la capacité d'optimisation des dispositifs et questionne leur efficacité budgétaire globale.

### 3. Le financement européen

L'Union européenne déploie un arsenal financier considérable pour soutenir la transition écologique de ses États membres. **Au total, les fonds européens mobilisés pour la transition écologique française s'articulent autour de plusieurs instruments complémentaires qui représentent un apport budgétaire majeur, estimé à plus de 45 milliards d'euros sur la période 2021-2027<sup>33</sup>.**

**Le plan de relance européen NextGenerationEU, doté de 750 milliards d'euros, constitue l'initiative la plus ambitieuse de l'histoire européenne en matière de financement de la transition écologique<sup>34</sup>. La France bénéficie d'une allocation de près de 40 milliards d'euros de subventions au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), instrument phare de ce plan.**

**Cette enveloppe française se répartit selon les priorités européennes : 53,5% des fonds sont dédiés à la transition climatique, soit plus de 21 milliards d'euros, et 23,8% à la transformation numérique. À mi-parcours de la mise en œuvre, la France a déjà reçu plus de 23 milliards d'euros de subventions, se positionnant en première place parmi les États membres européens pour l'absorption des fonds NextGenerationEU.**

**Le plan REPowerEU, lancé en réponse à la crise énergétique provoquée par l'invasion russe de l'Ukraine, complète ce dispositif avec une enveloppe supplémentaire de 2,8 milliards d'euros destinée à renforcer l'indépendance énergétique française, notamment par la décarbonation de l'industrie et la rénovation énergétique des bâtiments.**

---

<sup>33</sup> Europe en France, « Fonds européens 2021-2027 », juillet 2024

<sup>34</sup> SGAE, « Zoom sur la mise en œuvre du plan de relance européen NextGenerationEU », avril 2023

**La politique de cohésion européenne 2021-2027 mobilise des ressources considérables pour accompagner la transition écologique territoriale.** En Île-de-France, par exemple, **le programme régional FEDER-FSE+ dispose de 413,4 millions d'euros, dont 85,3 millions d'euros de FEDER spécifiquement alloués à la transition énergétique** : rénovation thermique des logements sociaux, développement de la géothermie et de l'hydrogène vert, économie circulaire<sup>35</sup>.

**Le Fonds pour une transition juste (FTJ) représente une innovation majeure de la programmation européenne 2021-2027, avec un budget total de 17,5 milliards d'euros à l'échelle européenne** (FSE, 2023). **La France bénéficie de 1,03 milliard d'euros au titre de ce fonds**, répartis entre dix territoires de six régions françaises particulièrement concernés par la transition industrielle : Hauts-de-France (Nord et Pas-de-Calais), Grand Est (Moselle), Auvergne-Rhône-Alpes (Loire), Normandie, Pays-de-la-Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>36</sup>.

**Ces territoires concentrent près de 70% des émissions de CO<sub>2</sub> industrielle et énergétique françaises et 230 000 emplois directs et indirects** dans les secteurs en déclin ou en transformation (production d'électricité à base de charbon, métallurgie, chimie, raffinage). **L'objectif est d'accompagner ou de former 78 000 demandeurs d'emploi vers des secteurs de diversification plus « verts » d'ici 2029**<sup>37</sup>.

**Le programme LIFE, spécifiquement dédié à l'environnement et au climat, dispose d'un budget de 5,4 milliards d'euros pour la période 2021-2027**, répartis entre quatre sous-programmes : Nature et biodiversité, Économie circulaire et qualité de vie, Atténuation du changement climatique et adaptation, et Transition vers les énergies propres (Ministère de la Transition écologique, 2025). **Les projets français peuvent bénéficier de subventions allant jusqu'à 1 million d'euros, avec un taux de cofinancement pouvant atteindre 60% pour les actions standard et 75% pour les projets de démonstration**<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Europe IDF, « Le Programme régional Île-de-France FEDER-FSE+ 2021-2027 », décembre 2022

<sup>36</sup> Europe en France, « Fonds européen pour une transition juste », octobre 2024

<sup>37</sup> FSE, « Le Fonds pour la transition juste », juin 2023

<sup>38</sup> Europe en France, « Programme LIFE 2021-2027 », 2025

**Dans le cadre du Green Deal européen, plusieurs instruments financiers complètent ce dispositif : 91 millions d'euros via Horizon Europe pour la recherche et l'innovation**, 29,9 millions d'euros du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, 140 millions d'euros du Fonds pour l'innovation, et 8,2 millions d'euros du Fonds européen agricole pour le développement rural (Commission européenne, 2021).

**Cette architecture complexe pose des défis de coordination et d'efficacité**, particulièrement visible dans la gestion des multiples programmes régionaux et nationaux qui se superposent parfois sans véritable cohérence stratégique. **L'exemple français illustre cette complexité** : entre les fonds NextGenerationEU, les programmes FEDER-FSE+, le FTJ, LIFE, et les divers instruments sectoriels, les porteurs de projets français doivent naviguer dans un écosystème de financement européen d'une complexité administrative considérable.

## B LES DEFAILLANCES DU SYSTEME ACTUEL

### 1. Défis financiers et économiques

Le financement massif de la transition écologique révèle l'impasse budgétaire dans laquelle s'engouffre la France au nom de l'idéologie climatique. **Avec une dette publique qui atteint 113% du PIB en 2024 et un déficit persistant à 5,8%<sup>39</sup>**, mobiliser **60 à 110 milliards d'euros supplémentaires par an** pour financer la transition de l'économie française dont l'efficacité reste à démontrer constitue une fuite en avant budgétaire irresponsable qui hypothèque l'avenir de nos enfants et compromet la souveraineté financière de la nation.

**L'exemple du plan de relance de 100 milliards d'euros post-Covid illustre cette dérive budgétaire** : alors que **30 milliards ont été fléchés vers la "transition écologique"** (rénovation énergétique, véhicules propres, hydrogène vert), **seulement 7,3 milliards ont été consacrés à la relance**

---

<sup>39</sup> INSEE, « Comptes nationaux annuels », mars 2025

industrielle. Pourtant, l'industrie continue de décliner, au profit de bornes de recharge électrique sous-utilisées.

**La pression fiscale, déjà confiscatoire avec 45,4% du PIB prélevé en 2023** (OCDE), continue de s'alourdir pour financer cette transition ruineuse qui déconstruit notre industrie. **La France détient le record européen des prélèvements obligatoires**, devant l'Autriche (43,1%) et l'Italie (42,9%), asphyxiant l'économie productive au profit d'un État obèse et inefficace.

**Chaque nouveau dispositif "vert" se traduit par une ponction supplémentaire sur les classes moyennes** déjà exsangues. **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) "écologique" rapporte 742 millions d'euros annuels**, la **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) génère 517 millions**, et **les nouvelles "contributions climat-énergie" sectorielles** s'accumulent sans fin : transport (+127 millions), logistique (+89 millions), numérique (+156 millions).

### **L'hécatombe des entreprises françaises : victimes de l'écologie punitive**

**L'explosion record des défaillances d'entreprises - 66 000 en 2024 selon EY, soit +17% en un an** - témoigne de l'étouffement du tissu économique français par les contraintes environnementales. **Cette hécatombe dépasse même les niveaux de 2009 pendant la crise financière**, révélant l'ampleur des dégâts causés par l'accumulation des normes vertes.

**Les PME, épine dorsale de notre économie (99,9% des entreprises françaises), croulent sous les obligations climatiques** : bilan carbone obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés (coût moyen : 15 000 euros)<sup>40</sup>, audit énergétique quadriennal pour les PME de plus de 250 salariés (8 000 euros), mise aux normes environnementales des installations (coût moyen : 45 000 euros par site), formation obligatoire des salariés aux "enjeux climatiques" (coût : 1 200 euros par salarié). **Ces charges administratives et financières représentent en moyenne 3,2% du chiffre d'affaires des PME**

---

<sup>40</sup> Buying & Solutions - Quel est le coût d'un Bilan Carbone ?

**industrielles**, soit l'équivalent de leur marge nette, les poussant inexorablement vers la faillite.

**Le secteur automobile illustre cette destruction organisée : Stellantis (ex-PSA) a supprimé 11 000 emplois en France en 2024<sup>41</sup>**, officiellement pour "s'adapter à la transition électrique", en réalité pour délocaliser la production vers des pays aux normes moins contraignantes. **Pendant ce temps, l'usine Tesla de Berlin tourne à plein régime avec des subventions allemandes, et la Chine inonde l'Europe de véhicules électriques produits avec du charbon** (75% du mix électrique chinois).

**Le BTP, secteur emblématique du savoir-faire français, subit une saignée sans précédent : 4 400 entreprises du bâtiment ont fait faillite en 2024 (+31%)**, victimes de l'engorgement administratif de MaPrimeRénov', des exigences techniques délirantes de la RT 2020, et de la pénurie de matériaux "biosourcés" imposés par la réglementation. **L'entreprise Bouygues Construction a perdu 340 millions d'euros en 2024** sur ses activités de rénovation énergétique, contrainte d'honorer des devis sous-évalués face à l'explosion des coûts de mise aux normes.

**Ces artisans et petites entreprises familiales, qui incarnent le savoir-faire français transmis de génération en génération, sont sacrifiés sur l'autel d'une bureaucratie verte.**

**Plus grave encore, la formation d'une bulle spéculative massive sur les "actifs verts" menace la stabilité de notre système financier.** La Banque de France révèle une **surévaluation moyenne de 24% des entreprises classées "vertes" par rapport aux fondamentaux économiques<sup>42</sup>**, créant une distorsion artificielle des marchés sous l'effet des réglementations européennes et des critères ESG imposés aux investisseurs institutionnels. **Cette financiarisation de l'écologie reproduit exactement les mêmes mécanismes spéculatifs qui ont conduit à la crise de 2008** : création d'actifs "synthétiques" (obligations vertes adossées à des projets fictifs), effet

---

<sup>41</sup> Les Échos, « Suppressions d'emplois Stellantis », 2024

<sup>42</sup> Banque de France, « Préférences environnementales et valorisations sectorielles », septembre 2024

de levier démesuré (ratio dette/fonds propres de 8:1 dans l'éolien offshore), et paris sur des technologies non-matures (hydrogène vert, capture de CO<sub>2</sub>, géothermie profonde).

**Les exemples concrets de cette bulle se multiplient : Volitalia, spécialiste français de l'éolien, affiche une capitalisation de 1,8 milliard d'euros pour seulement 47 millions de bénéfices**, soit un ratio cours/bénéfice de 38 contre 15 en moyenne dans l'industrie traditionnelle. **Neoen, autre "champion français du solaire", a vu son cours s'effondrer de 35% en 2024** malgré un carnet de commandes plein, quand les investisseurs ont réalisé que la rentabilité dépendait entièrement des subventions publiques menacées par la crise budgétaire.

**McPhy, pionnier français de l'hydrogène vert, illustre parfaitement cette déconnexion : cotée 1,2 milliard d'euros en 2021 avec 12 millions de chiffre d'affaires, l'action a perdu 89% de sa valeur** quand il est apparu que la technologie n'était pas au point et les débouchés inexistants. **Malgré 240 millions d'euros levés auprès d'investisseurs naïfs, l'entreprise n'a jamais été rentable** et survit uniquement grâce aux subventions publiques (78 millions d'euros reçus depuis 2019).

### **L'injustice intergénérationnelle : quand les baby-boomers verts ruinent leurs enfants**

**Le financement par l'endettement de cette transition constitue une injustice intergénérationnelle majeure sans précédent dans l'histoire française. Chaque milliard emprunté aujourd'hui pour financer des éoliennes génère 25 millions d'euros de charges financières annuelles pendant 30 ans**, que devront rembourser nos enfants et petits-enfants sans avoir choisi ces investissements hasardeux.

**Cette socialisation des coûts au profit d'une génération écologistes** constitue une forme de racket intergénérationnel moralement inacceptable. **Les 15-35 ans, qui hériteront de cette dette colossale, sont pourtant les premières victimes de la transition** : exclusion du marché immobilier (normes énergétiques qui renchérissent les logements), précarité professionnelle (destruction des emplois industriels traditionnels), mobilité entravée (ZFE qui interdisent leurs véhicules d'occasion).

**L'exemple de l'Allemagne montre l'ampleur des dégâts à venir : l'Energiewende coûtera au total 1 000 milliards d'euros sur 40 ans, soit 25 000 euros par habitant, pendant que l'industrie allemande s'effondre** (Volkswagen supprime 30 000 emplois, BASF délocalise en Chine).

**Face à cette dérive, le pragmatisme économique imposent un moratoire immédiat sur les dépenses climatiques non essentielles** et un audit complet de l'efficacité des dispositifs existants. **La France doit retrouver ses priorités historiques** : excellence industrielle (relance du nucléaire civil et militaire), compétitivité fiscale (baisse des prélèvements obligatoires), souveraineté énergétique (indépendance vis-à-vis des dictatures), et soutien inconditionnel aux entreprises créatrices de richesse et d'emplois.

**L'écologie ne doit plus être un alibi pour la fuite en avant budgétaire et la destruction de notre tissu productif**, mais un levier au service de la puissance française, de la prospérité de nos concitoyens, et de la grandeur de notre nation. **Seule une écologie pragmatique et économiquement viable** permettra de réconcilier protection de l'environnement et défense des intérêts français.

### 2. Injustices sociales et territoriales

La transition écologique française révèle des inégalités territoriales et sociales profondes qui minent son acceptabilité démocratique et remettent en question son caractère prétendument « juste ». **Ces inégalités se cristallisent autour d'un paradoxe : les populations qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre sont souvent celles qui supportent le plus lourdement le coût de la transition**, créant une fracture entre territoires urbains privilégiés et espaces ruraux et périurbains pénalisés.

**En 2025, 3,2 millions de ménages français dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer leurs factures d'énergie<sup>43</sup>**, mais cette moyenne nationale masque des disparités territoriales criantes. **Dans les territoires**

---

<sup>43</sup> ONPE, « Tableau de bord de la précarité énergétique 2024 », décembre 2024

ruraux non périurbains, le taux de vulnérabilité énergétique atteint 31,7% des ménages, contre seulement 13,1% dans les pôles urbains<sup>44</sup>. En Bourgogne-Franche-Comté, région la plus touchée, 18,6% des ménages sont en précarité énergétique, soit 240 000 foyers qui peinent à se chauffer correctement.

**Cette situation s'explique par la convergence de plusieurs facteurs structurels** : habitat individuel plus énergivore (souvent ancien et mal isolé), recours contraint au fioul domestique (plus cher et plus polluant), revenus inférieurs à la moyenne nationale, et absence d'alternatives énergétiques décarbonées abordables. **54% des habitants des zones rurales ont déjà renoncé à chauffer leur logement par manque d'argent, contre 42% en moyenne nationale<sup>45</sup>. Paradoxalement, ces territoires ruraux réalisent un effort de sobriété énergétique supérieur à la moyenne : 86% des ménages ruraux ont réduit leur consommation énergétique contre 76% au niveau national**, démontrant leur volonté d'agir malgré des moyens limités.

**Les Zones à Faibles Émissions (ZFE) illustrent parfaitement les dérives sociales de la transition écologique.** Prétendument conçues pour améliorer la qualité de l'air urbain, **elles toucheraient majoritairement les personnes en situation de précarité de mobilité** qui ne peuvent pas remplacer leur véhicule ancien par un modèle récent conforme aux normes environnementales.

**Cette politique révèle une injustice territoriale flagrante** : elle pénalise avant tout les habitants des zones périurbaines et rurales qui dépendent de leur véhicule personnel pour accéder aux centres urbains où se concentrent emplois et services. **Les artisans, commerçants, ouvriers et retraités modestes se voient de facto interdits d'accès aux cœurs d'agglomération.**

**L'analyse sociologique révèle le caractère régressif de cette mesure : 46% des ménages du premier décile de revenus ne possèdent pas de voiture, contre seulement 11% des ménages aisés<sup>46</sup>. Les ménages modestes**

---

<sup>44</sup> INSEE, « Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique », avril 2025

<sup>45</sup> Batirama, « Précarité énergétique : les zones rurales les plus impactées », novembre 2023

<sup>46</sup> BonPote, « Les ZFE : une bonne politique de transition écologique ? », avril 2025

**motorisés possèdent en moyenne 0,69 voiture contre 1,4 pour les 40% les plus riches**, et leurs véhicules sont plus anciens donc plus polluants faute de moyens pour les renouveler. **Cette situation crée un double standard** : les classes populaires subissent les interdictions de circulation tandis que les classes aisées continuent de circuler avec leurs véhicules récents.

**L'échec des alternatives proposées aggrave cette injustice.** Les transports en commun restent insuffisants dans les zones périurbaines, **les véhicules électriques demeurent inaccessibles financièrement** (prix moyen supérieur de 40% aux véhicules thermiques équivalents), et **les primes à la conversion restent insuffisantes face à l'ampleur des besoins** : une prime maximale de 5 000 euros ne permet pas à un ménage modeste d'acquérir un véhicule électrique neuf dont le prix dépasse souvent 30 000 euros.

**La transition écologique exacerbe la fracture entre territoires urbains bénéficiaires et territoires ruraux contributeurs nets.** Les métropoles concentrent **les emplois verts qualifiés et bien rémunérés** (ingénieurs en énergies renouvelables, consultants en développement durable, métiers de l'économie circulaire) tandis que **les territoires ruraux accueillent les infrastructures de production** (parcs éoliens, centrales photovoltaïques, sites de méthanisation) sans bénéficier pleinement des retombées économiques.

**Cette asymétrie crée un sentiment d'injustice territoriale** documenté par l'Institut Terram : **65% des habitants des zones rurales estiment nécessaire une politique climatique ambitieuse, mais 67% jugent les mesures actuelles inadaptées à leur réalité<sup>47</sup>**. Les communes rurales, qui **représentent 88% des communes françaises et accueillent un tiers de la population, se sentent instrumentalisées** : elles subissent les contraintes environnementales (limitation de l'étalement urbain, protection de la biodiversité, restriction des activités agricoles) sans bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des enjeux.

**Les inégalités d'accès aux aides publiques renforcent cette fracture. MaPrimeRénov' bénéficie disproportionnellement aux ménages urbains**

---

<sup>47</sup> Institut Terram, « Saisir les enjeux environnementaux par les territoires », juin 2025

**aisés** qui ont les moyens d'avancer les frais de travaux et de naviguer dans la complexité administrative, tandis que **les ménages ruraux modestes restent largement exclus** des dispositifs les plus avantageux. **Les zones urbaines denses bénéficient d'un maillage dense de conseillers France Rénov' et d'entreprises RGE**, tandis que les territoires ruraux souffrent de "déserts de la rénovation énergétique" avec des délais d'intervention de plus de six mois.

**La transition écologique française opère un transfert massif de richesse des jeunes générations vers les générations plus âgées.** Le financement par l'endettement public reporte le coût de la transition sur les générations futures, tandis que **les dispositifs d'aide bénéficient majoritairement aux propriétaires âgés** : selon l'ANAH, **73% des bénéficiaires de MaPrimeRénov' ont plus de 55 ans**, alors que **les jeunes de 25-35 ans, majoritairement locataires, n'ont accès qu'à des aides marginales.**

**Cette injustice s'aggrave sur le marché du logement** : les normes énergétiques renforcées (interdiction progressive des logements classés F et G) **provoquent une pénurie de logements abordables qui pénalise directement les jeunes ménages** aux revenus modestes. **Le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) devient un facteur d'exclusion du marché locatif** pour une jeunesse déjà fragilisée par la précarité économique.

**La transition écologique française, loin de réduire les inégalités, les amplifie selon une logique de classe et de territoire qui mine sa légitimité démocratique.** Elle oppose une élite urbaine éduquée, qui bénéficie des infrastructures décarbonées et des emplois verts, à des classes populaires rurales et périurbaines qui en supportent les coûts sans en tirer les bénéfices. **Cette dynamique inégalitaire explique en grande partie la résistance sociale croissante aux politiques climatiques** et constitue un obstacle majeur à leur efficacité à long terme.

### 3. Défaillances politiques et démocratiques

Au-delà des obstacles techniques et économiques, la transition énergétique se heurte à des **défis démocratiques et politiques majeurs** qui révèlent sa **déconnexion avec les aspirations populaires** et les réalités territoriales. Ces résistances croissantes témoignent de l'**inadéquation entre les objectifs technocratiques** et l'acceptabilité démocratique des politiques climatiques actuelles.

**La transition énergétique ne se fera pas sans l'adhésion des citoyens, pourtant l'acceptabilité sociale de ces infrastructures reste un défi majeur. Malgré sa bonne image au niveau général, l'éolien divise et constitue l'un des paradoxes de la transition énergétique : acceptée dans son principe, mais source de tensions et de conflits d'usage à l'échelle locale.**

Les **exemples concrets se multiplient sur tout le territoire** : à **Vadans dans le Jura**, un projet éolien divise le village, l'association ASFV réclamant **"davantage de transparence et de participation citoyenne"** face à une municipalité critiquée pour son manque d'écoute<sup>48</sup>. Dans **les Ardennes, la justice a bloqué le "projet de parc éolien terrestre le plus puissant de France"** au Mont des Quatre Faux, annulant l'autorisation de 63 éoliennes en raison d'un **"impact visuel trop important"** et d'un **"effet d'encerclement"** pour les habitants<sup>49</sup>.

En **Bretagne, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé un projet éolien à Porspoder** pour protéger les **menhirs de Kergadiou**, monuments historiques datant de plus de 4000 ans, situés à seulement **540 mètres de l'emplacement prévu**<sup>50</sup>.

**Sept projets d'éolien terrestre sur dix font l'objet d'un recours** en justice selon le Syndicat des énergies renouvelables, entraînant des **délais de 5 à 7 ans** pour réaliser un projet en France contre 3 à 4 ans en Allemagne (Le Monde, septembre 2022). Cette **fronde judiciaire** révèle le **rejet massif** des populations locales.

---

<sup>48</sup> Hebdo39, juillet 2025

<sup>49</sup> TF1 Info, avril 2025

<sup>50</sup> Energy News Pro, octobre 2024

La réglementation des énergies renouvelables révèle une **dérive autoritaire** qui court-circuite la démocratie locale. La **loi d'accélération de 2023** illustre cette **fuite en avant technocratique** : création de **procédures "toboggan"** pour contraindre les juridictions (décret 2022-1379), **compétence exclusive du Conseil d'État** pour l'éolien en mer, **délais non prorogeables de deux mois** pour contester... Ces dispositifs visent à **museler l'opposition démocratique** plutôt qu'à la convaincre.

L'exemple suisse révèle l'ampleur du **rejet populaire** : en septembre 2024, **deux communes sur trois ont rejeté les projets éoliens** qui leur étaient soumis, avec **78% d'opposition à Belfaux** et **53,6% à Sonvilier**<sup>51</sup>. Face à ces votes défavorables, **le Conseil fédéral veut supprimer l'échelon communal** et transférer toutes les décisions au niveau cantonal, illustrant la **dérive autoritaire** commune aux démocraties européennes.

L'émergence de **450 associations anti-éolien** regroupées dans la fédération **"Vent de Colère"** témoigne de l'**ampleur de la contestation populaire** face à l'**éolien industriel** imposé aux territoires. Cette **résistance civique** révèle que **la transition énergétique telle qu'elle est conçue actuellement souffre d'un déficit démocratique majeur** qui mine sa légitimité.

---

<sup>51</sup> Paysage Libre Suisse, septembre 2024

### III. LES SOLUTIONS

---

Face aux défaillances criantes du système actuel de financement de la transition écologique, **la France et l'Europe ne peuvent plus se contenter de palliatifs ou d'ajustements à la marge**. L'analyse détaillée des mécanismes existants révèle une architecture financière structurellement défaillante qui pénalise les classes moyennes, creuse les inégalités territoriales et compromet la compétitivité économique sans garantir l'efficacité environnementale.

**Cette situation d'échec impose une refondation complète de l'approche du financement de la transition écologique**, articulée autour de principes clairs : justice sociale, efficacité économique, souveraineté énergétique et acceptabilité démocratique. **Loin des dogmes idéologiques qui ont conduit à l'impasse actuelle, les solutions proposées s'appuient sur un pragmatisme économique** qui valorise les atouts français et européens tout en protégeant nos concitoyens des dérives financières observées.

**Le défi est double : transformer la transition écologique d'une contrainte subie en opportunité désirable**, tout en **réconciliant performance environnementale et renaissance économique**. Cette ambition nécessite une approche coordonnée à deux niveaux complémentaires : **national, pour reconquérir notre souveraineté énergétique et restaurer la justice sociale ; européen, pour créer un véritable bouclier industriel continental** face à la concurrence déloyale des puissances extra-européennes.

**Ces solutions, articulées autour du triptyque "inciter-protéger-produire français et européen", visent à réconcilier les Français et les Européens avec leur transition écologique** en la transformant d'un fardeau financier en un projet collectif porteur d'emplois, de prospérité et de fierté nationale. **Car l'écologie ne sera acceptable et efficace que si elle devient un vecteur de grandeur française et européenne plutôt qu'un instrument de déclin économique et social.**

### A. LES SOLUTIONS FRANÇAISES

Face aux défaillances criantes du système de financement actuel, **la France doit impérativement repenser son approche pour concilier impératifs environnementaux, efficacité économique et justice sociale**. Les solutions existent, à condition d'abandonner les dogmes idéologiques au profit d'un pragmatisme économique qui valorise les atouts français et protège nos concitoyens tout en préservant notre souveraineté économique.

**La refonte complète de la fiscalité environnementale constitue le préalable indispensable à une transition écologique acceptable et efficace**. L'actuel système punitif, qui frappe aveuglément les classes moyennes et les territoires ruraux, doit céder la place à une architecture fiscale incitative, territorialement équitable et économiquement cohérente

Instaurer un véritable crédit d'impôt transition écologique universel

**Plutôt que de multiplier les taxes punitives, la France doit créer un crédit d'impôt transition écologique (CITE+) accessible à tous les contribuables**, particuliers comme entreprises, pour leurs investissements verts certifiés. Ce dispositif, inspiré du crédit d'impôt recherche mais élargi, permettrait de déduire de l'impôt 50% des dépenses engagées pour la rénovation énergétique, l'acquisition de véhicules propres, l'installation d'équipements renouvelables ou les investissements industriels décarbonés.

**Le CITE+ se distinguerait des dispositifs actuels par sa simplicité administrative** : une déclaration unique, un taux uniforme, et surtout un remboursement immédiat pour les ménages non imposables, contrairement au système actuel de MaPrimeRénov' qui exclut de facto les plus modestes par sa complexité. L'avantage fiscal serait plafonné à 25 000 euros par foyer fiscal et par an, permettant de financer intégralement une

rénovation énergétique performante ou l'acquisition d'un véhicule électrique<sup>52</sup>.

**Pour les entreprises, ce crédit d'impôt remplacerait l'actuel maquis d'aides sectorielles** par un dispositif unique et prévisible. Les PME pourraient déduire 60% de leurs investissements verts de leur impôt sur les sociétés, avec possibilité de report sur trois ans en cas d'insuffisance d'impôt.

Créer une fiscalité carbone aux frontières intégralement française

**Plutôt que d'attendre l'hypothétique mise en œuvre du mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), la France doit créer sa propre taxe carbone à l'importation**, à l'instar de ce que propose le Conseil d'État dans son rapport de 2023. Cette taxe frapperait tous les produits importés en fonction de leur contenu carbone, avec un taux identique à celui appliqué aux productions françaises<sup>53</sup>.

**Cette taxe carbone française aux frontières générerait entre 15 et 20 milliards d'euros annuels** selon les simulations de l'OFCE, tout en protégeant l'industrie nationale de la concurrence déloyale des pays moins exigeants environnementalement. Les recettes alimenteraient un fonds de compétitivité industrielle destiné à financer la décarbonation des entreprises françaises et à compenser les surcoûts liés aux normes environnementales<sup>54</sup>.

**L'avantage stratégique est double** : protection de l'emploi industriel français et incitation forte des pays exportateurs vers la France à décarboner leur production. Cette mesure de souveraineté énergétique pourrait être étendue progressivement aux partenaires européens volontaires, créant un "club climat" alternatif aux contraintes bruxelloises<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> ADEME, « Pour les Français, le financement de la transition écologique doit passer par une meilleure justice fiscale », 2025

<sup>53</sup> Sénat, « Proposition de loi visant à mettre en place une imposition écologique aux frontières », 2024

<sup>54</sup> Institut de la Finance Durable, « Plan d'actions pour le financement de la transition écologique », 2023

<sup>55</sup> Oeconomicus, « Les enjeux du financement de la transition écologique », 2024

Réformer la fiscalité automobile : bonus-malus territorial différencié

**Le système actuel de malus automobile, aveugle aux réalités territoriales, doit céder la place à un bonus-malus différencié géographiquement et socialement.** En zone rurale et périurbaine mal desservie par les transports collectifs, le malus écologique serait supprimé pour les véhicules de moins de 150g CO<sub>2</sub>/km, tandis qu'un bonus majoré de 8 000 euros (contre 5 000 actuellement) soutiendrait l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour les ménages des cinq premiers déciles de revenus.

**Cette différenciation territoriale s'accompagnerait d'un durcissement du malus en zone urbaine dense** : seuil abaissé à 100g CO<sub>2</sub>/km et montant maximal porté à 75 000 euros pour les véhicules les plus polluants. L'objectif : réserver l'usage des véhicules thermiques aux territoires où ils restent indispensables, tout en accélérant la transition électrique là où les alternatives existent, respectant ainsi les réalités géographiques et sociales de notre pays.

Instaurer une TVA environnementale différenciée au service de la production française

**La France doit utiliser sa marge de manœuvre européenne pour créer une TVA environnementale à taux différenciés**, récompensant prioritairement les produits français et européens bas carbone. Le taux super-réduit de 2,1% s'appliquerait aux produits alimentaires biologiques français, aux matériaux de construction biosourcés produits en France, aux équipements d'efficacité énergétique fabriqués en Europe et aux services de réparation locaux.

**À l'inverse, un taux majoré de 25% frapperait les produits à forte empreinte carbone importés** : vêtements de fast-fashion asiatique, équipements électroniques à obsolescence programmée.

Créer des obligations vertes participatives territoriales françaises

**Pour financer les infrastructures de transition dans les territoires, la France doit développer un marché d'obligations vertes participatives**

**accessibles aux épargnants français.** Ces "obligations transition territoriales" permettraient aux collectivités de financer leurs projets (rénovation de bâtiments publics, réseaux de chaleur, mobilités durables) en offrant aux citoyens un placement sûr et local, rémunéré 3% nets d'impôts, réservé aux détenteurs d'un passeport français ou d'une carte de résident de longue durée (INET-AFL, « Comment financer la transition écologique », 2021).

**Ce dispositif, inspiré du succès historique des obligations de la Défense, mobiliserait l'épargne française** au service de la transition écologique locale plutôt que de la financer par l'endettement public ou les capitaux étrangers. Une garantie d'État couvrirait les risques, tandis qu'un label officiel certifierait l'impact environnemental des projets financés et leur contribution au rayonnement des territoires français.

### Réforme des marchés publics

**L'État et les collectivités doivent systématiser l'intégration de critères environnementaux et de préférence nationale dans leurs achats publics,** représentant 200 milliards d'euros annuels. Un "small business act à la française" réserverait 40% des marchés publics aux PME françaises, avec bonification pour celles engagées dans la transition écologique et l'innovation verte sur le territoire national (La Vie des Idées, « L'environnement au secours de la réforme fiscale », 2012).

**Cette commande publique "verte et française" créerait un effet d'entraînement massif :** les entreprises nationales auraient la garantie de débouchés pour leurs investissements durables, réduisant les risques et accélérant l'innovation au service de l'excellence française. Un "passeport environnemental" des entreprises françaises, géré par les Chambres de Commerce et d'Industrie, faciliterait l'évaluation de leur performance écologique dans les appels d'offres tout en valorisant leur ancrage territorial.

### Développer un plan massif de relocalisation verte

**La France doit faire de la relocalisation industrielle le pilier de sa transition écologique,** créant un cercle vertueux entre emplois, innovation et décarbonation. Un **fonds souverain de relocalisation verte**, doté de 50

milliards d'euros sur cinq ans, financerait le rapatriement des chaînes de valeur stratégiques : batteries électriques, panneaux solaires, éoliennes, matériaux d'isolation, équipements de récupération d'énergie.

**Ce fonds prioriserait les secteurs à fort potentiel de décarbonation et d'emploi** : métallurgie verte (acier bas carbone), chimie biosourcée, textile technique, électronique de puissance. Les entreprises relocalisatrices bénéficieraient d'exonérations fiscales totales pendant cinq ans, d'un accès prioritaire au foncier industriel public et d'un accompagnement renforcé pour la formation des salariés aux nouveaux métiers verts.

**La relocalisation verte s'accompagnerait d'un programme national de "zones industrielles décarbonées"** : espaces dédiés bénéficiant d'une énergie 100% renouvelable et locale (géothermie, hydraulique, nucléaire), de services mutualisés (traitement des déchets, logistique circulaire), et d'un régime fiscal ultra-avantageux. L'objectif : créer 500 000 emplois industriels verts d'ici 2030, principalement dans les territoires ruraux et les bassins de vie désindustrialisés.

Créer un "patriotisme vert" par l'étiquetage obligatoire

**La France doit instaurer un étiquetage environnemental et d'origine obligatoire sur tous les produits de consommation**, permettant aux citoyens de faire des choix éclairés en faveur de la production française et de la décarbonation. Cet "éco-score patriotique" combinerait l'empreinte carbone, les conditions de production, la distance de transport et l'impact sur l'emploi français, avec une note finale de A à F et un code couleur simple.

**Les produits français certifiés bas carbone bénéficieraient d'une signalétique distinctive** ("Fabriqué en France Vert") et d'avantages commerciaux : mise en avant obligatoire dans la grande distribution, réduction de TVA, soutien marketing public. Cette préférence assumée pour la production nationale verte créerait une demande massive pour les entreprises françaises engagées dans la transition, tout en sensibilisant les consommateurs aux enjeux de souveraineté et d'environnement.

Ces réformes fiscales, articulées autour du triptyque "inciter-protéger-produire français", transformeraient la transition écologique d'une contrainte subie en opportunité désirable pour les Français. **Elles**

**réconcilieraient efficacité environnementale, justice sociale et renaissance économique nationale**, posant les bases d'une écologie à la française ambitieuse, acceptable et souveraine.

## B. LES SOLUTIONS EUROPEENNES

Face aux défaillances structurelles du financement de la transition écologique au niveau national, **l'Union européenne doit également repenser son approche pour devenir un véritable levier de la souveraineté énergétique continentale**. Loin des contraintes technocratiques actuelles du Green Deal, les solutions européennes doivent s'articuler autour d'une logique de puissance collective qui préserve les intérêts des peuples européens tout en accélérant une transition pragmatique et économiquement viable.

Réformer radicalement le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)

**Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, actuellement limité à six secteurs, doit être étendu massivement pour devenir un véritable bouclier industriel européen**. L'Europe doit accélérer l'extension du CBAM à l'ensemble des secteurs manufacturiers d'ici 2027 : automobile, textile, chimie, pharmacie, agroalimentaire, électronique<sup>56</sup>.

**Cette extension génèrerait entre 50 et 80 milliards d'euros annuels de recettes supplémentaires** selon les projections de l'Institut de la Finance Durable, contre les 9 milliards actuellement estimés. Ces ressources permettraient de financer un véritable "fonds de souveraineté industrielle européenne" destiné à relocaliser les chaînes de valeur stratégiques<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> BPI France, "CBAM : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières", 2025

<sup>57</sup> Direction du Budget, "L'introduction de nouvelles ressources propres", 2022

Réorienter massivement le budget européen vers un plan d'investissement vert et social

**Le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 doit consacrer 50% de ses ressources à un plan d'investissement vert et social**, soit environ 1 000 milliards d'euros sur sept ans. **Le nouveau "Fonds pour la compétitivité européenne" doit être doté de 200 milliards d'euros** sur la période 2028-2034, ciblant spécifiquement la relocalisation industrielle verte et l'innovation technologique<sup>58</sup>.

**La Banque européenne d'investissement doit devenir une véritable "banque de la transition écologique européenne"** avec un capital porté de 243 à 500 milliards d'euros pour financer massivement les infrastructures vertes : réseaux électriques intelligents, transport ferroviaire européen, stockage d'énergie, hydrogène vert industriel.

Établir un mécanisme de préférence européenne dans les marchés verts

**L'Union européenne doit créer un "Small Business Act vert européen" réservant 40% des marchés publics verts aux entreprises européennes**, créant un marché captif de 400 milliards d'euros annuels. **Un label "Made in Europe Green" certifierait les produits européens** respectant des critères stricts de production continentale et d'empreinte carbone réduite, orientant la consommation européenne vers la production continentale.

Créer un fonds européen de souveraineté énergétique

**L'Europe doit se doter d'un fonds souverain de 500 milliards d'euros dédié à l'indépendance énergétique**, financé par l'émission d'euro-obligations vertes. Ce fonds investirait massivement dans les technologies énergétiques stratégiques : nouvelle génération de réacteurs nucléaires, chaînes de valeur solaire et éolienne européennes, réseaux de transport

---

<sup>58</sup> I4CE, "Cap vers 2030 et au-delà : la nécessaire budgétisation de la transition climatique européenne", 2025

d'hydrogène vert. L'objectif : reconstituer une base industrielle énergétique européenne et créer 2 millions d'emplois verts qualifiés d'ici 2030.

Harmoniser la fiscalité carbone européenne

**L'Union européenne doit créer une véritable harmonisation fiscale verte** en instaurant un prix plancher du carbone de 60 euros par tonne dans tous les États membres, avec convergence progressive vers 100 euros d'ici 2030. **Un mécanisme de redistribution européen accompagnerait cette harmonisation** pour soutenir les régions et les ménages les plus vulnérables, garantissant que la transition ne creuse pas les écarts de développement entre territoires européens<sup>59</sup>.

Ces solutions européennes, articulées autour d'une logique de souveraineté collective et de préférence continentale, transformeraient l'Union européenne d'un frein bureaucratique en un accélérateur de la transition écologique. **Elles réconcilieraient ambition environnementale, compétitivité économique et fierté européenne**, créant les conditions d'une écologie de puissance capable de rivaliser avec les modèles américain et chinois tout en préservant le modèle social européen.

---

<sup>59</sup> OFCE, "La transition écologique en Europe : tenir le cap", 2024

## CONCLUSION

---

**La transition écologique française traverse aujourd'hui une crise de financement et de légitimité sans précédent.** Derrière les objectifs louables de neutralité carbone se cache une réalité implacable : **un système de financement structurellement injuste qui pénalise les classes moyennes et les territoires ruraux au profit d'une élite urbaine**, une fiscalité environnementale régressive qui alimente les résistances populaires, et une fuite en avant budgétaire qui hypothèque l'avenir de nos enfants sans garantir l'efficacité climatique.

Avec des besoins d'investissements estimés entre 66 et 200 milliards d'euros annuels d'ici 2030, soit près de 8% du PIB français, la transition écologique telle qu'elle est conçue constitue un gouffre financier qui compromet durablement notre souveraineté économique. **Cette ponction massive intervient dans un contexte où la dette publique atteint 113% du PIB et où le tissu industriel français continue de se déliter** sous le poids des contraintes environnementales, alimentant les délocalisations et l'effondrement de notre base productive.

**Plus grave encore, cette transition génère des fractures sociales et territoriales profondes** qui minent son acceptabilité démocratique. Le projet des Zones à Faibles Émissions exclue les classes populaires des centres urbains, la rénovation énergétique profite majoritairement aux ménages aisés, et 67% des habitants des zones rurales jugent les mesures actuelles inadaptées à leur réalité. **Cette dynamique inégalitaire explique la montée des résistances populaires** et transforme l'écologie en facteur de division plutôt qu'en projet fédérateur.

**Face à ces constats accablants, ce rapport propose une refondation complète de l'approche française et européenne du financement de la transition écologique.**

**Au niveau national, la révolution fiscale incitative constitue l'urgence absolue. L'étiquetage environnemental obligatoire et la préférence assumée pour la production française** créeraient un "patriotisme vert" mobilisant les consommateurs au service de nos entreprises nationales.

**La relocalisation industrielle verte doit devenir le cœur de la stratégie française.** Un fonds souverain de 50 milliards d'euros sur cinq ans, des zones industrielles décarbonées bénéficiant d'avantages fiscaux exceptionnels, et la réservation de 40% des marchés publics aux PME françaises engagées dans la transition créeraient un cercle vertueux entre emplois, innovation et décarbonation.

**Au niveau européen, l'Union doit se transformer d'un frein bureaucratique en accélérateur de souveraineté.** L'extension massive du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à tous les secteurs manufacturiers générerait 50 à 80 milliards d'euros annuels pour financer un véritable "fonds de souveraineté industrielle européenne". **La création d'un Small Business Act vert européen** et d'un fonds souverain de 500 milliards d'euros dédiés à l'indépendance énergétique transformeraient l'Europe en puissance écologique capable de rivaliser avec les modèles américain et chinois.

**Ces solutions ne constituent pas une fuite en avant mais un retour au pragmatisme économique.** En s'appuyant sur les atouts historiques de la France - excellence nucléaire, savoir-faire industriel, tradition d'État stratège - et en mobilisant l'épargne citoyenne au service de projets territoriaux, elles réconcilieraient efficacité environnementale, justice sociale et renaissance économique nationale.

**L'heure du choix a sonné pour la France et l'Europe.** Soit nous persistons dans une transition écologique idéologique qui divise nos sociétés et affaiblit nos économies, soit nous osons une écologie de puissance qui fait de la décarbonation un levier de souveraineté et de prospérité. **Seule cette seconde voie permettra de réconcilier nos concitoyens avec l'ambition climatique** en la transformant d'un sacrifice imposé en un projet national porteur d'emplois, d'innovation et de fierté collective.

**La grandeur française et européenne passe par cette révolution écologique,** qui fera de nos nations les leaders mondiaux d'une économie

décarbonée socialement juste et économiquement prospère. **C'est à cette ambition que nous devons consacrer toutes nos forces** pour que l'écologie redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un instrument au service de la puissance de nos peuples et de la prospérité de nos territoires.

Par **Clément Perrin**, Directeur des Etudes du Millénaire,



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

**Président : William THAY**

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : [communication@lemillenaire.org](mailto:communication@lemillenaire.org)

Presse : [presse@lemillenaire.org](mailto:presse@lemillenaire.org)

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*